**Opération SAMA : l’Afrique unie contre le trafic d’espèces sauvages**

Avec le soutien de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l’Union Européenne, de la France et de l’Organisation Mondiale des Douanes (OMD), trente-cinq administrations douanières africaines ont uni leurs forces dans le cadre de la deuxième phase de l’opération SAMA (Saving African Wildlife through Multilateral Assistance). Cette opération continentale, entièrement dédiée à la lutte contre le trafic illicite d’espèces sauvages, a permis d’enregistrer 104 saisies à travers 19 pays, dont 69 % concernaient des espèces protégées telles que les éléphants, les pangolins ou encore les tortues.

Le succès de cette initiative repose sur une coordination renforcée entre les administrations douanières, une solide coopération régionale ainsi qu’une plateforme dédiée à l’échange de renseignements. Les techniques mises en œuvre ont démontré leur efficacité : 44 % des saisies ont été réalisées grâce à l’exploitation du renseignement, 33 % à travers des contrôles routiniers, 14 % par le biais du profilage des risques, et 9 % lors de contrôles aléatoires.

La contribution active de Madagascar

Madagascar a joué un rôle actif dans cette deuxième phase. Lors de l’atelier de restitution tenu récemment à Antananarivo, le Directeur de la Surveillance douanière est intervenu en tant que panéliste pour présenter les résultats nationaux. Au total, 14 saisies ont été enregistrées par la douane malagasy, avec une attention particulière portée à la tortue radiée, espèce emblématique de la biodiversité malgache et aujourd’hui fortement menacée par les trafics internationaux.

Cette participation témoigne de l’engagement constant de la Douane malagasy dans la lutte contre la criminalité environnementale, en étroite collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux.

Une phase III déjà en préparation

Forte de ces résultats encourageants, l’opération SAMA se poursuivra avec une troisième phase prévue pour le 1er janvier 2026. Celle-ci visera à renforcer davantage les capacités d’enquête des administrations douanières, à intensifier la lutte contre les réseaux criminels transnationaux, et à élargir le champ de la coopération interétatique en matière de protection de la faune sauvage.

À travers cette dynamique collective, l’Afrique, et Madagascar en particulier, démontrent qu’une réponse concertée face aux trafics illicites est non seulement possible, mais surtout essentielle pour préserver notre patrimoine naturel commun.

**La Douane de Madagascar à l’honneur au Borders in Globalization Summer Institute (Canada)**

Le "Borders in Globalization Summer Institute" (BIG Summer Institute) est un prestigieux programme académique international, organisé par le Centre for Global Studies de l’Université de Victoria (Canada), en collaboration avec plusieurs universités et centres de recherche à travers le monde. Il vise à renforcer les capacités des administrations frontalières à travers des approches comparées et des échanges d’expériences concrètes.

Le 28 juillet 2025, Madagascar y a apporté sa voix. Le Directeur Général des Douanes malgaches, Dr Zafivanona Ernest Lainkana, y est intervenu dans le cadre du thème : “AI and Madagascar Customs”.

Devant des experts venus de plus de 20 pays, tous professionnels du contrôle aux frontières, l’objectif était clair : montrer que l’intelligence artificielle peut transformer une administration publique — même dans un pays aux ressources limitées.

Une transformation concrète présentée à l’international

Le Dr Lainkana a partagé le parcours de la Douane malgache, marqué par : le passage de la dématérialisation à une culture de performance, la maîtrise de l’analyse de données à grande échelle, l’intégration d’outils d’intelligence artificielle comme ERA et et la création du CEDIA, premier Centre d’Excellence pour les Données et l’IA à Madagascar — et l’un des tout premiers du genre en Afrique. « À Madagascar, introduire l’IA dans une administration publique n’était pas une évidence. Mais la Douane a fait ce pari — avec méthode, engagement, et une vision claire »

Cette intervention a été un honneur et une fierté nationale, marquant la reconnaissance croissante de la douane Malagasy sur les radars internationaux en matière de gouvernance douanière et de transformation numérique. Elle confirme également la place de notre pays parmi les pionniers africains de l’innovation douanière, tout en renforçant les liens avec les réseaux internationaux de recherche, de formation et de coopération frontalière.

**Aéroport d’Ivato : un corps étranger détecté dans l’organisme d’un passager**

Les tentatives de contournement des contrôles douaniers ne faiblissent pas, mais la vigilance des agents en charge du contrôle aux frontières, notamment dans les aéroports et ports de Madagascar, demeure constante et rigoureuse. Ce qui devait être un simple passage en salle d’embarquement a rapidement pris une autre tournure pour un passager en partance pour la Thaïlande.

Ce samedi 12 juillet, aux environs de 13h05, un Thaïlandais s’est présenté en salle d’embarquement à l’aéroport international d’Ivato. Lors d’un premier passage au body scan, une anomalie a été relevée par les agents de l’Agence Nationale Anti-Fraude (ANAF). Informée immédiatement, la Douane Malagasy est intervenue sans délai, et une interpellation a été effectuée dans la salle d’embarquement. Un second passage au scanner a confirmé la présence d’un corps étranger au niveau de la hanche du passager.

Conduit au bureau des douanes pour les procédures d’usage, le passager a ensuite été transféré, en concertation avec l’ANAF et sur décision des autorités compétentes, au centre hospitalier CENHOSOA pour des examens médicaux approfondis — seule voie possible pour confirmer la nature exacte du contenu dissimulé dans son organisme.

Ces examens ont permis de mettre en évidence la présence de 54 rubis, pour un poids total de 59,3 grammes. Il semblerait que lesdites pierres précieuses aient été introduites par voie anale. Une procédure a immédiatement été ouverte pour identifier l’origine et les circuits de destination de ces rubis.

La Douane Malagasy réaffirme sa détermination dans la lutte contre toutes les formes de trafic illicite, y compris les méthodes les plus dissimulées. Elle salue une fois encore la collaboration efficace entre les services aéroportuaires pour assurer la sécurité aux frontières.